



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

2023

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES



TABLE DES MATIERES

I.	ORGANISATION DU SERVICE VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS	5
1.1	LE TERRITOIRE	6
1.2	LA COMPÉTENCE	7
1.3	LES MOYENS HUMAINS	8
II.	ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	9
2.1	ORGANISATION DE LA COLLECTE	10
2.2	LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DECHETS RECYCLABLES	10
2.3	LA COLLECTE DU VERRE	11
2.4	DÉCHETTERIES	11
2.5	DECHETS NON MÉNAGERS	12
2.6	ÉVOLUTION TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTÉS	12
2.7	RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES 3 DECHETTERIES	13
2.8	ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES DERNIÈRES ANNÉES	15
2.9	CARACTÉRISATION DU CENTRE DE TRI	17
III.	TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	18
3.1	NATURE DES TRAITEMENTS RÉALISÉS DES DECHETS DE LA CCPG	19
3.2	TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	20
3.3	TRAITEMENT DES DECHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS	20
3.4	TRAITEMENT DES DECHETS NON-DANGEREUX	22
3.5	PLATEFORME DE DECHETS-VERTS ET DE BOIS ET TRI DES FERRAILLES ET DES BATTERIES	22
IV.	COÛT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT	23
4.1	LA MATRICE COMPTA COÛT	24
4.2	BUDGET FONCTIONNEMENT	24
4.3	ANALYSE DES COÛTS	24
4.4	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25
4.5	LE FINANCEMENT DU SERVICE	25
4.6	SYNTHESE FINANCIERE SUR LE COUT AIDE	27
V.	PRÉVENTION ET COMMUNICATION	28
5.1	LE COMPOSTAGE	29
5.2	EXPERIMENTATION COLLECTE DES BIODECHETS	30
5.3	PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION (PLPDMA)	31
5.4	SENSIBILISATION DES SCOLAIRES	32
5.5	SENSIBILISATION DU PUBLIC	32
5.6	CONTRÔLE DES BACS TRI	33
5.7	OPÉRATION RAMASSAGE DE DECHETS	33
5.8	ACTIONS DE COLLECTE DES JOUETS "LAISSE PARLER TON CŒUR"	33
5.9	DÉPÔTS SAUVAGES	33
5.10	PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET	33
VI.	PERSPECTIVES 2024	34

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

C0,5 : Collecte réalisée toutes les deux semaines

C1 : Collecte réalisée une fois par semaine

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (Déchets dangereux)

DEA : Déchets Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Collecte en Porte A Porte

PAV : Point d'apport volontaire

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

POINT DE REGROUPEMENT : Espace situé sur le domaine public, pour que les usagers puissent déposer leurs déchets dans les bacs mis à disposition.

SMC : Syndicat Mixte à la Carte (Haut Val de Sévre et Sud Gâtine)

SMITED : Syndicat Mixte de Traitement et d'Elimination des Déchets

RS : Redevance Spéciale

RAPPORT ANNUEL 2023 - RESUME SUCCINCT

Ce rapport traite uniquement de l'activité du service déchets de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, qui gère les déchets de 21 communes et 25 766 habitants correspondant aux anciens cantons de Parthenay et Thénézay, les anciens cantons de Secondigny et Ménigoute (18 communes et 11 272 habitants), étant gérés par transfert de compétence par le Syndicat Mixte à la Carte 79.

Collecte des Ordures ménagères :

- Ordures Ménagères : 3 692 tonnes contre 3 822 tonnes en 2022, soit une diminution de 3%. Ratio de 148kg/ habitant, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (221 kg/habitant) mais très supérieur aux résultats de l'Agglomération du Bocage Bressuirais (92 kg/habitant).
- Multi matériaux (poubelles jaunes) : 1 645 tonnes contre 1 706 tonnes en 2022 avec un ratio de 66kg/habitant, la moyenne nationale étant de 59kg.

A noter que les chiffres de la CCPG sont très proches de ceux du SMC.

Les déchèteries

La CCPG dispose de 3 déchèteries : Parthenay, Amailloux et Thénézay.

Ces 3 déchèteries ont recueilli **7 343 tonnes avec Gravats**, soit le même tonnage que 2022, ce qui représente 285kg/habitant

La répartition de ces déchets est la suivante :

- Gravats 1 523 tonnes
- Déchets verts 2 704 tonnes
- Ameublement 716 tonnes
- Déchets électriques et électroniques 235 tonnes
- Bois 460 tonnes
- Cartons 213 tonnes
- Ferrailles 243 tonnes

Le coût du service

Il s'établit à 108,21€/habitant (contre 99.80€ pour l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, ou 151.53€ pour l'Agglomération du Niortais) , se répartissant comme suit :

- Ordures ménagères 51,22€
- Multi matériaux 25,05€
- Déchèteries 29,59€
- Verre 1,03€

Les principales réalisations de l'année 2023

- Expérimentation de collecte des bio déchets dans deux résidences de Parthenay,
- Distribution de 834 composteurs individuels,
- Sensibilisation de 21 classes et 500 enfants à la gestion des déchets (avec le support du CPIE),
- 8 actions de sensibilisation auprès du grand public.

Perspectives 2024

- Transformation de l'usine du SMITED pour aboutir à un taux de valorisation des déchets ménagers de 70%,
- Réalisation du centre de tri UNITRI pour une population de plus d'1 million d'habitants,
- Obligation de proposer des solutions en matière de tri des bio déchets,
- Etude sur l'optimisation de la collecte et le traitement des 4 intercommunalités de Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine, Pays du Mellois et Le Haut Val de Sèvre.

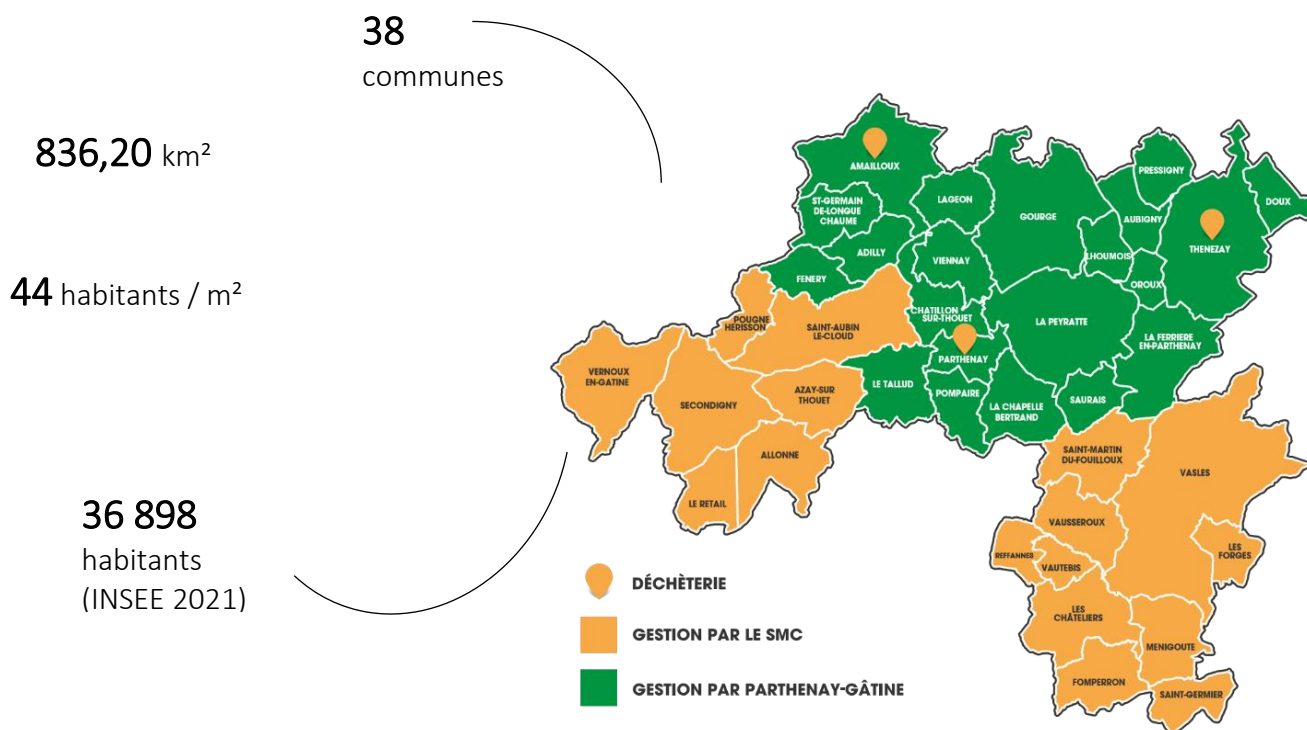
LA COLLECTE DES DECHETS

I. ORGANISATION DU SERVICE VALORISATION ET GESTION DES DÉCHETS



1.1 LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, créée le 01 janvier 2014, résulte de la fusion des communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen et du rattachement de douze communes.



SECTEUR CCPG		SECTEUR SMC	
Communes	Population	Communes	Population
ADILLY	310	ALLONNE	652
AMAILLOUX	822	AZAY-SUR-THOUET	1 113
AUBIGNY	163	FOMPERRON	399
CHAPELLE-BERTRAND	467	LE RETAIL	273
CHATILLON SUR THOUET	2 671	LES CHATELIERS	465
DOUX	230	LES FORGES	109
FENERY	283	MENIGOUTE	862
LA FERRIERE EN PARTHENAY	757	POUGNE-HERISSON	367
GOURGÉ	937	REFFANNES	380
LAGEON	367	SAINT AUBIN LE CLOUD	1 688
LHOUMOIS	137	SAINT GERMIER	242
OROUX	95	SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	243
PARTHENAY	10 108	SECONDIGNY	1 790
LA PEYRATTE	1 119	VASLES	1 676
POMPAIRE	2 013	VAUSSEROUX	322
PRESSIGNY	192	VAUTEBIS	118
SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME	402	VERNOUX EN GATINE	573
SAURAS	189	TOTAL	11 272
LE TALLUD	1 989		
THENEZAY	1 408		
VIENNAY	1 107		
TOTAL	25 766		

La Liste des communes et leur population respective

Population par commune membre
Données INSEE – recensement 2020 publiée
au 1er janvier 2023

1.2 LA COMPÉTENCE



La Communauté de Communes de Parthenay Gâtine (CCPG) assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur les 21 communes de son territoire (25 766 habitants).

Dans le cadre de sa compétence, la CCPG assure les missions suivantes :

- Collecte des Ordures Ménagères et Sélective des emballages ménagers
- Gestion des déchèteries
- Prévention et Communication
- Opérations de tri et de valorisation des matériaux

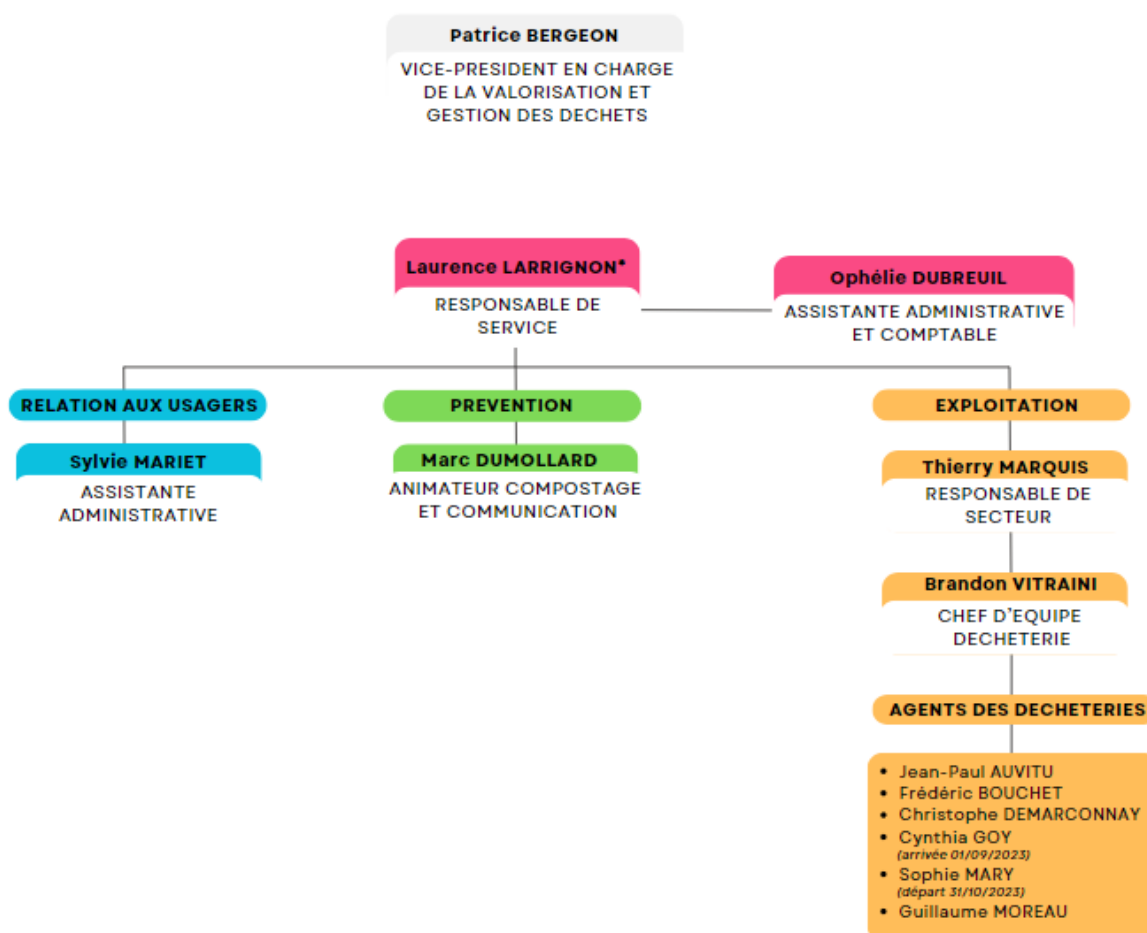
La CCPG a confié le traitement des ordures ménagères et du tout-venant de déchèterie de cette partie du territoire au *Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED) dont elle est adhérente.

(*) Les données 2023 concernant du SMITED sont disponibles dans leur "Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2023" rédigé par le SMITED (www.smited79.fr).

La collecte et le traitement des déchets des 17 autres communes est assurée par le *Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC).

(*) Les données 2023 concernant la partie de ce territoire sont intégrées dans le "Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023" rédigé par le SMC (www.smc79.fr).

1.3 LES MOYENS HUMAINS



- *Départ de la Responsable de service Déchets au 01 octobre 2023, en fin d'année 2023 le poste reste vacant*

LA COLLECTE DES DECHETS

II. ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



2.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE

	Ordures Ménagères	Emballages Papiers	Verres	Déchets valorisables et non valorisables	Déchets non Ménagers (PRO)
Porte à Porte	✓	✓			✓
Point de Regroupement	✓	✓			
Point Apport Volontaire			✓		
Déchetteries		✓	✓	✓	

Couleur du bac					
----------------	---	---	--	---	---

2.2 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS RECYCLABLES

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine fournit des contenants individuels à l'ensemble des usagers du territoire afin qu'ils puissent y déposer leurs ordures ménagères et leurs emballages recyclables, selon une règle de dotation définie par la CCPG (voir en annexe 1). Exception pour le centre-ville de Parthenay où la CCPG fournit aux usagers des sacs jaunes de collecte de 50 litres.

Des points de regroupement sont mis à disposition des usagers (centre ville de Parthenay, lieu-dits) lorsque les usagers ne peuvent être collectés en porte à porte ou lorsque la collecte nécessite des manoeuvres dangereuses ou complexes.

La collecte des ordures ménagères et du tri est réalisée en porte à porte par une benne robotisée à chargement latéral pour l'ensemble des communes à l'exception de certains quartiers de Parthenay (centre-ville).

Les bacs doivent être présentés la veille de la collecte en respectant le calendrier de collecte qui est distribué en début d'année à chaque usager selon le secteur où il réside.

La fréquence de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables est de 15 jours sauf pour certains quartiers de Parthenay où la collecte est hebdomadaire.

Fréquence de la collecte



Communes	OM	TRI
ADILLY - FENERY	C0,5 (lundi)	C0,5 (lundi)
AMAILLOUX - SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME	C0,5 (jeudi)	C0,5 (jeudi)
AUBIGNY - LHOUMOIS - OROUX - PRESSIGNY	C0,5 (jeudi)	C0,5 (jeudi)
CHAPELLE BERTRAND - PARTHENAY "LES ROBERDES"	C0,5 (vendredi)	C0,5 (vendredi)
CHATILLON SUR THOUET	C0,5 (lundi)	C0,5 (lundi)
DOUX - THENEZAY	C0,5 (mercredi)	C0,5 (mercredi)
LA FERRIERE EN PARTHENAY - SAURAS - PARTHENAY "ST PAUL"	C0,5 (mercredi)	C0,5 (mercredi)
GOURGÉ	C0,5 (mardi)	C0,5 (mardi)
LAGEON - VIENNAI	C0,5 (mardi)	C0,5 (mardi)
PARTHENAY "HYPER CENTRE"	C1 (jeudi)	C1 (mercredi)
PARTHENAY "LES BATTERIES" (T02 A & T02 C)	C1 (lundi)	C0,5 (mardi)
PARTHENAY "LES BATTERIES" (T02 B)	C0,5 (lundi)	C0,5 (mardi)
PARTHENAY "SUD LA MARA"	C0,5 (mercredi)	C0,5 (mercredi)
LA PEYRATTE	C0,5 (lundi)	C0,5 (lundi)
POMPAIRE	C0,5 (vendredi)	C0,5 (vendredi)
LE TALLUD	C0,5 (jeudi)	C0,5 (jeudi)

Légendes :

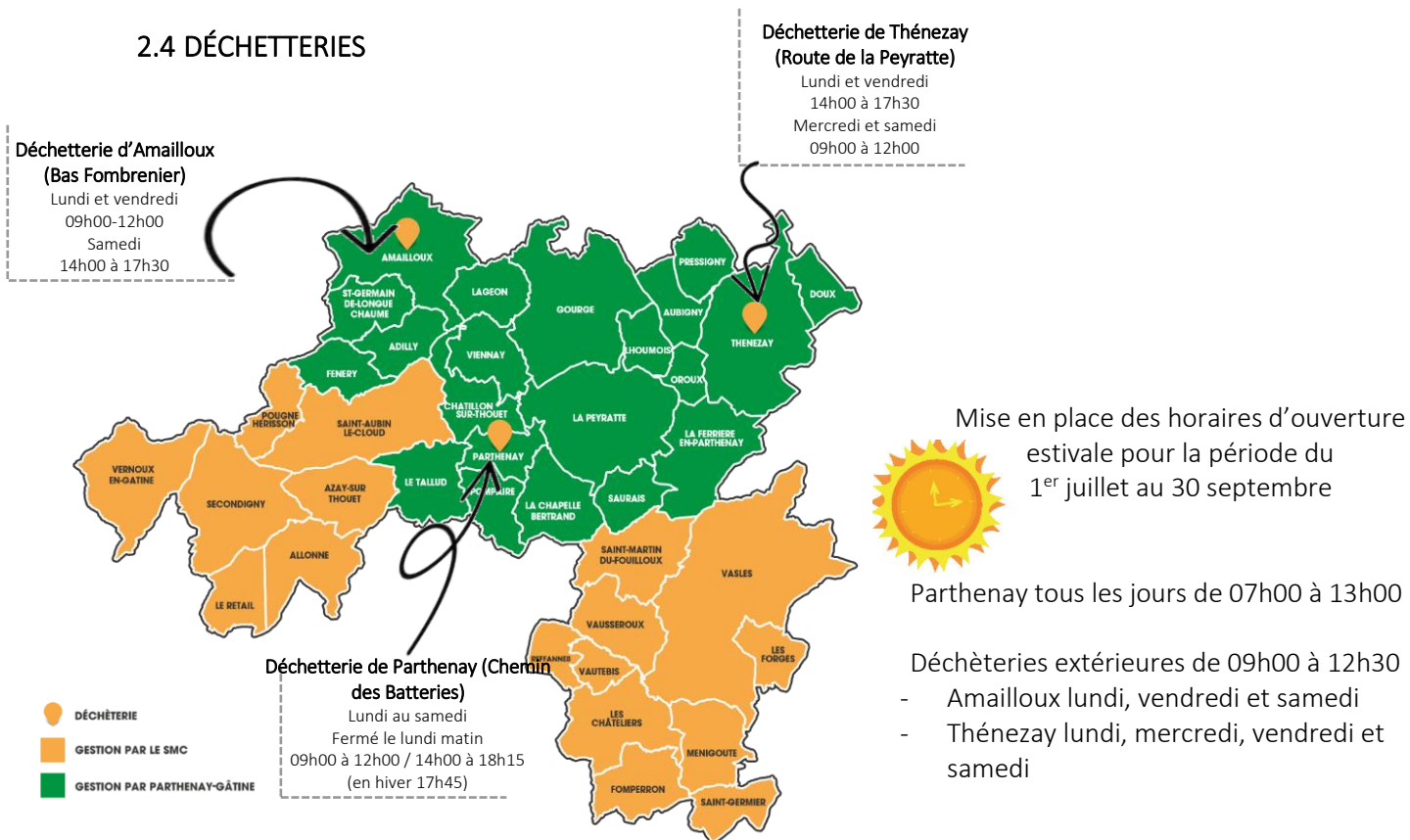
- C0,5 : Tous les 15 jours

C1 : Toutes les semaines

2.3 LA COLLECTE DU VERRE

Le territoire de la CCPG dispose de 99 points d'apport volontaire pour la collecte du verre (liste en annexe 2). La collecte est effectuée par un prestataire de collecte par un camion de 32 Tonnes. Les points d'apport volontaire sont collectés à des fréquences différentes selon le taux de remplissage des conteneurs (hebdomadaire, tous les 15 jours, 1 fois par mois...). Le verre est déposé sur une plateforme à la déchèterie avant d'être expédiées vers une usine de recyclage.

2.4 DÉCHETTERIES



La CCPG possède 3 déchèteries qui sont gérées en régie.

L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants du territoire (particuliers et professionnels) avec présentation de la carte CVQ. L'accès est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3.5 tonnes.

L'apport des déchets est gratuit pour les particuliers (15 passages par an crédit automatiquement chaque début d'année) et payant pour les professionnels.



Depuis le 1^{er} janvier 2023, les particuliers du SMC ont le droit d'avoir accès aux déchèteries du secteur de la CCPG et inversement. L'accès aux déchèteries se fait au moyen d'une carte d'accès. Les particuliers disposant de la carte CVQ utiliseront cette carte pour accéder aux déchèteries du SMC, et inversement les particuliers disposant de la carte d'accès du SMC utiliseront cette carte pour accéder aux déchèteries de la CCPG. Les usagers doivent faire leur demande auprès du service déchets auquel ils dépendent.

Pour obtenir des passages supplémentaires gratuits, l'utilisateur doit se manifester auprès du service déchets (téléphone ou par le formulaire disponible sur le site internet "Mes démarches"). En cas de perte celle-ci la carte est facturée de 5,00 €.

Pour l'ensemble des déchèteries, l'apport en déchèterie est limité :

- Particuliers : 2m³ par flux
- Professionnels : 5m³ / jour Déchets Verts et 3m³ pour les autres apports

Au titre de l'année 2023 il y a eu une augmentation de fréquentation sur l'ensemble des déchèteries. La déchèterie principale reste celle de Parthenay avec 58 265 passages.

Entrées	2022	2023	Evolution
Parthenay	57 520	58 265	+1%
Thénezay	3 360	4 394	+31%
Amailloux	2 150	2 892	+34%
TOTAL	63 030	65 551	+4%

2.5 DECHETS NON MENAGERS

Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants, campings) sont collectés avec la collecte traditionnelle si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale.

Une collecte spécifique en porte à porte des cartons est proposée aux artisans et commerçants. En 2023, ce sont 45 points qui ont été collectés toutes les semaines.

La collecte des ordures ménagères est réalisée normalement tous les quinze jours. Néanmoins, pour certains gros producteurs de déchets tels que les marchés, les métiers de bouche, les établissements scolaires, les habitats collectifs, les campings (en période estivale), une collecte supplémentaire est mise en place afin qu'ils soient collectés toutes les semaines.

2.6 ÉVOLUTION TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTES

Quantité collectée (en tonnes)	2022	Ratio kg/hab/an (25 787)	2023	Ratio kg/hab/an (25 766)	Evolution
Population	25 787		25 766		-0.08%
Ordures Ménagères Résiduelles	3 822	148	3 692	143	- 3%
Emballages en mélange et papiers	1 706	66	1 645	64	- 4 %
Cartons des professionnels	29	1	30	1	
Verres	1 061	41.1	1 029	40	-3%

Sous-total Collecte en PAP et PAV	6 618		6 396		- 3%
Déchets Déchetteries (hors gravats)	5 599	218	5 820	226	4%
Total des déchets ménagers et assimilés	12 217	470	12 215	474	-0,02%

2.7 RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES 3 DECHETTERIES

	2022		2023		Evolution
	Tonnage	Ratio kg/hab/an (25 787)	Tonnage	Ratio kg/hab/an (25 766)	
Batteries	6	0,20	8	0,30	+ 33%
Bois	505	20	460	18	-9%
Cartons	248	10	213	8	- 14%
Déchets Verts	2 352	91	2 704	105	+15%
D.D.S et Eco D.D.S (Déchets Diffus Spécifique)	87	3	70	3	-19%
D.E.A (Déchets d'Éléments d'Ameublement)	633	25	716	28	+ 13 %
D.E.E.E (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques)	189	7	235	9	+ 24%
Ferrailles	276	11	243	9	- 12%
Gravats	1 742	68	1 523	59	- 12%
Lampes	0,90	0,03	0,426	0,02	
Piles	3	0,10	3	0,10	
Polystyrène	6	0,20	5	0,2	-17 %
Tout Venant	1 293	50	1 163	45	-10%
Total avec Gravats	7 341	285	7 343	285	+ 0,03%
Total sans Gravats	5 599	217	5 820	226	+ 4%

PARTHENAY

- Bois : 378,74
- Cartons : 178,70
- Déchets verts : 2 387,26
- D.E.A. : 716
- D.E.E.E. : 235
- Ferrailles : 198,94
- Gravats : 1 282,74
- Papier : 69,44
- Verres :
- Tout venant : 951,62
- Batteries : 8
- D.D.S. : 35,72
- ECO DDS : 22,15
- Piles : 3
- Polystyrène : 5
- Lampes : 0,426

AMAILLOUX

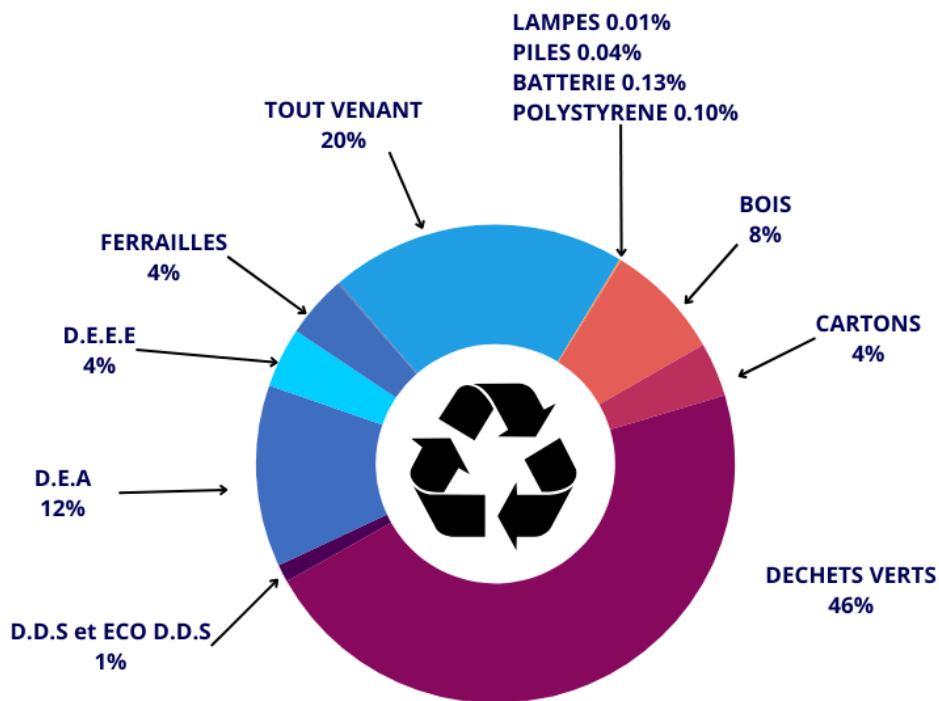
- Bois : 33,12
- Cartons : 13,78
- Déchets verts : 124,04
- D.E.A. : TP
- D.E.E.E. : TP
- Ferrailles : 15,84
- Gravats : 71,50
- Papier : NC
- Verres :
- Tout venant : 89,29
- Batteries : TP
- D.D.S. : 3,242
- ECO DDS : 1,611
- Piles : TP
- Polystyrène : TP

THENEZAY

- Bois : 47,66
- Cartons : 20,94
- Déchets verts : 192,74
- D.E.A. : TP
- D.E.E.E. : TP
- Ferrailles : 28,32
- Gravats : 169,12
- Papier : NC
- Verres :
- Tout venant : 121,82
- Batteries : TP
- D.D.S. : 4,331
- ECO DDS : 3,089
- Piles : TP
- Polystyrène : TP

Légendes

TP : Inclus dans le tonnage de Parthenay ; NC : Non concernés



Sur 5 820 tonnes de déchets collectés (hors gravats), sur les 3 déchetteries.

2 704 tonnes sont des déchets verts

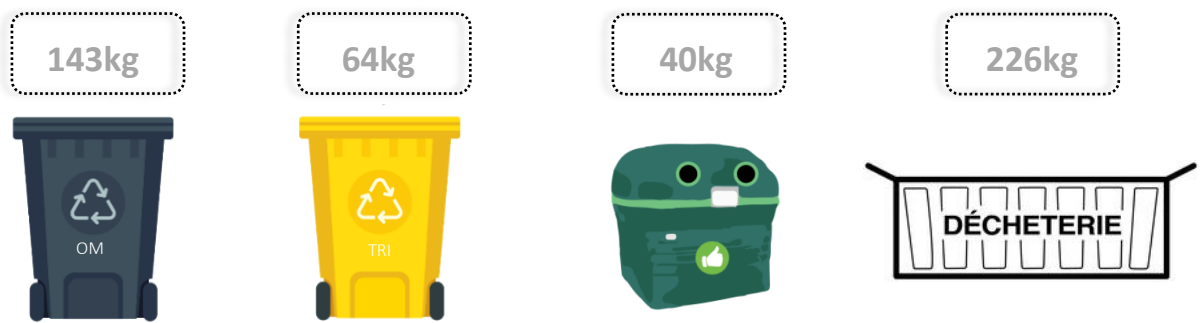
Les déchets verts représentent 46% des apports en déchèteries, suivis par le tout-venant (20%) et Déchets d'Eléments d'Ameublement (12%)

Par rapport, à l'année 2022 le tonnage total de déchets collectés (hors gravats) est **en augmentation de 4 %**.

2.8 ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS SUR LES DERNIÈRES ANNÉES

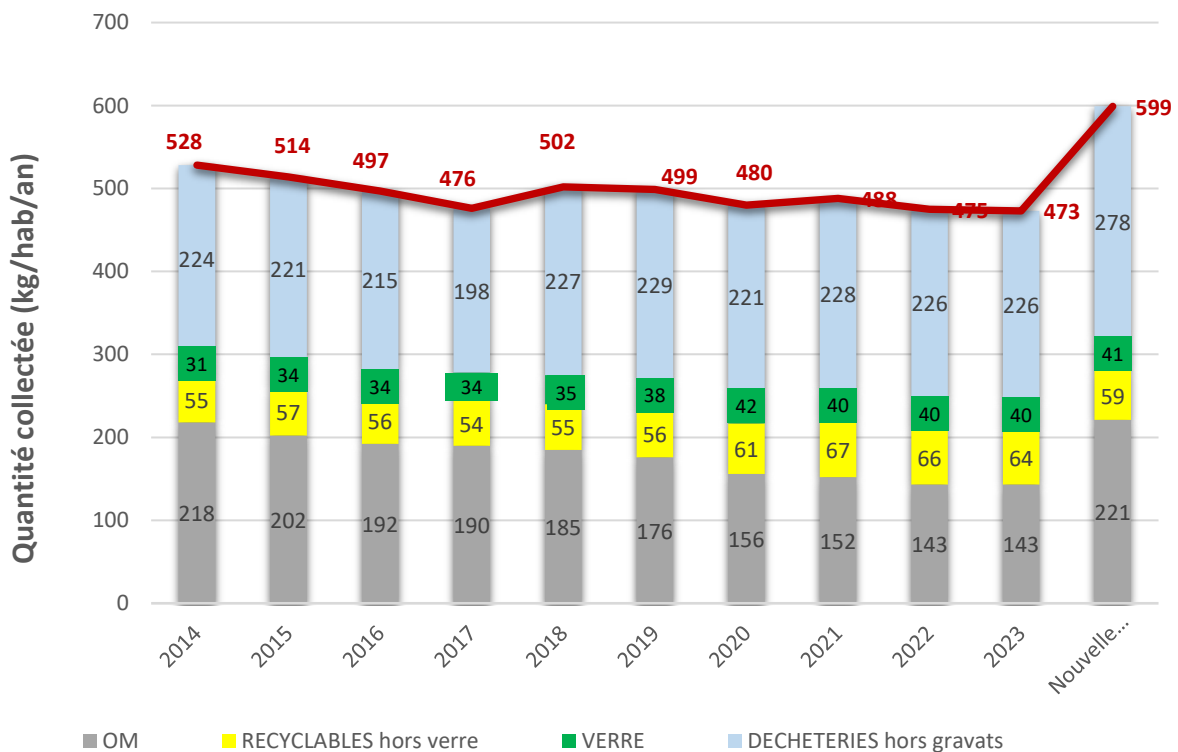
Et par habitant ça donne quoi ?

473kg/hab
de déchets en 2023

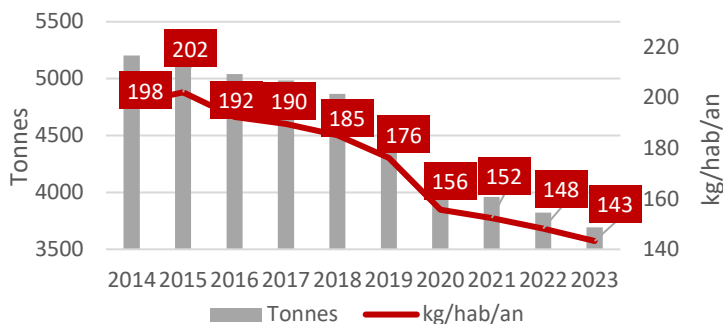


Pour l'année 2023 ce sont **12 215T** de déchets collectés soit une baisse de **0,02 %** par rapport à 2022. Cela représente un poids par habitant de **473 kg par an**

EVOLUTION RATIOS DE COLLECTE



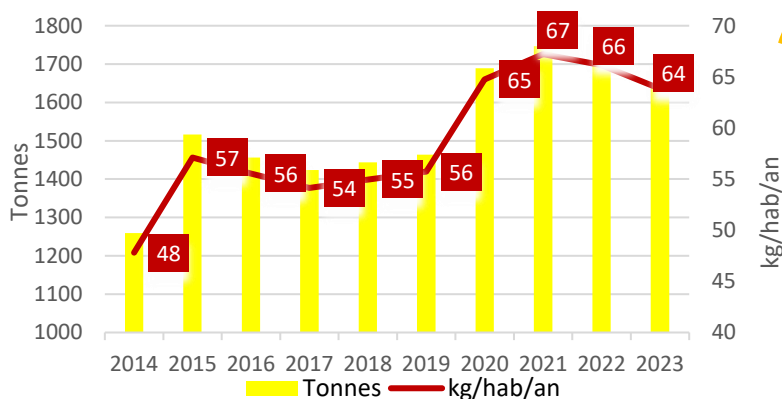
Ordures Ménagères



Une forte diminution du tonnage d'ordures ménagères par tonne entre 2019 et 2020 (12%) suite à la réduction de la fréquence de collecte. Poursuite de cette dynamique cette année avec une diminution 3 %, soit 143 kg par habitants.

Les données 2022 de l'ADEME indique que la moyenne régionale de la production des ordures ménagères était de 221kg/habitant/an. La CCPG a donc une production inférieure à celle-ci.

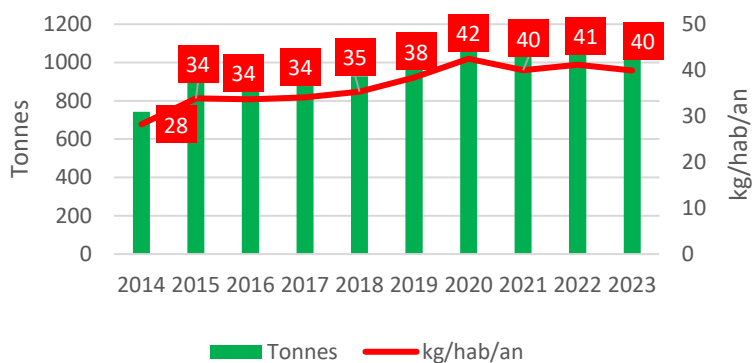
Collecte Sélective (hors verres)



Depuis l'extension de consigne de tri (mise en place fin 2019), nette progression du tonnage collecté. Une légère baisse en 2023 de 3% du tonnage collecté, ce qui représente un ratio de 64 kg par habitants.

Les données 2022 de l'ADEME indique que la moyenne régionale de la production d'emballages et papiers des ménages de 59 kg/habitant/an. La CCPG a donc une production supérieure à celle-ci.

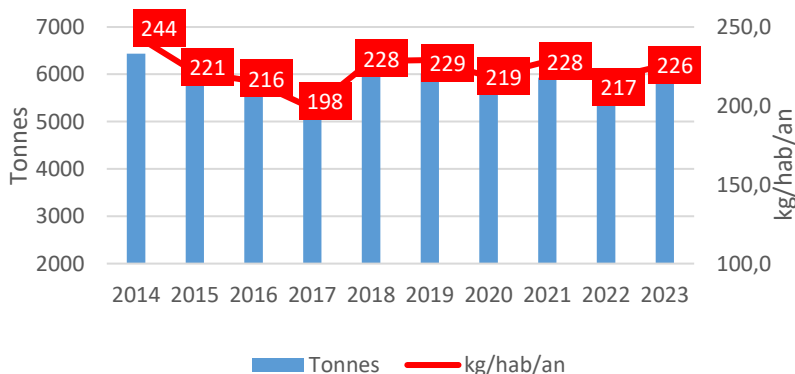
Verres



La production de verre diminue légèrement par rapport à 2022 mais le ratio de collecte reste inférieur à celui de 2020

Les données 2022 de l'ADEME indique que la moyenne régionale de la production de verre était de 41kg/habitant/an. La CCPG a donc une production légèrement supérieure à celle-ci.

Déchetteries (hors gravats)



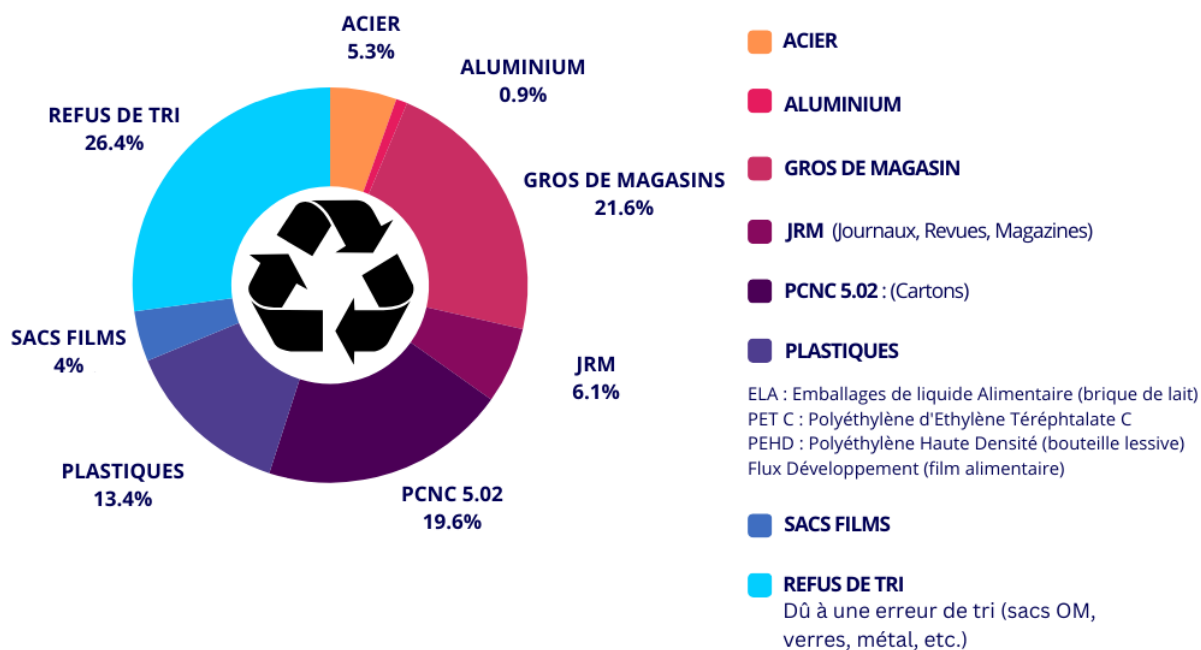
Le dépôt en déchèterie connaît une légère baisse par rapport à l'année dernière, mais reste fréquenté.

Les données 2021 de l'ADEME indique que la moyenne régionale de la production en déchèterie était de 278kg/habitant/an. La CCPG a donc une production légèrement inférieure à celle-ci.

2.9 CARACTÉRISATION DU CENTRE DE TRI

La caractérisation consiste à analyser un échantillon de déchets prélevés lors d'une collecte de tri pour connaître la répartition entre chaque matériau et identifier la part de refus de tri, 17 caractérisations ont été réalisées sur l'année au centre de tri de Brangeon (Cholet).

REPARTITION PAR MATERIAU DE LA COLLECTE SELECTIVE



Les refus de tri sont des déchets qui ne peuvent pas se recycler car :

X ils ne respectent pas les consignes de tri : ce sont généralement des objets (pelle, tuyau, pièces métalliques...) ou des sacs d'ordures ménagères ;

X ils ne peuvent pas être triés au centre de tri pour plusieurs raisons : ils sont imbriqués les uns dans les autres (la boîte de conserve dans la boîte de céréales en carton, la revue papier sous film plastique par exemple) ou ils ne sont pas entièrement vidés.

X ils ne sont recyclables (refus liés aux extensions des consignes de tri)

Les refus de tri sont transportés vers un centre de préparation de combustible solide de récupération (CSR) afin d'être valorisés énergétiquement.

LA COLLECTE DES DÉCHETS

III. TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



3.1 NATURE DES TRAITEMENTS REALISES DES DECHETS DE LA CCPG

Liste et mode d'exploitation des installations

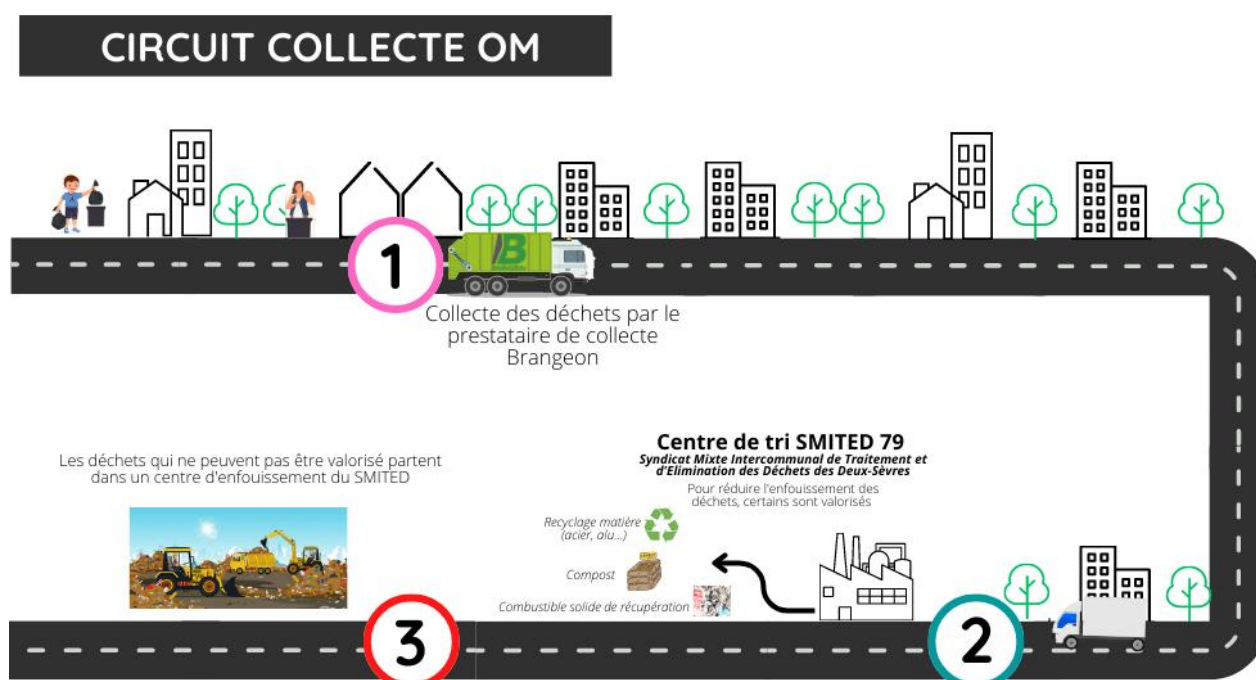
Flux de Déchets	Prestataires collecte	Prestataires traitement	Nature du traitement
Batteries	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Valorisation
Bois	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Valorisation
Cartons	LOCA RECUPER (79)	SITA SUEZ (79)	Valorisation
Cartouches d'imprimante	ATMOSP'HAIRE (33)	ATMOSP'HAIRE	Recyclage
Déchets Verts	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Broyage
D.E.A (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	BRANGEON	ECO-MOBILIER	Valorisation
D.E.E.E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	ENVIE 79 et BRANGEON	ECO-SYSTEME	Valorisation
D.D.S (Déchets Diffus Spécifique) Filière eco-organisme	CHIMIREC (86)	ECO DDS	Traitement Spécifique
D.D.S (Déchets Diffus Spécifique) Hors filière eco-organisme	PROTEC (37)	PROTEC	Traitement Spécifique
D.E.M (Emballages Ménagers en Mélange)	BRANGEON	Centre de Tri Brangeon (49) Centre de Tri ARC EN CIEL (44)	Recyclage
Ferrailles	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Valorisation
Gravats	LOCA RECUPER (79)	SARL LES BOCAUX(79)	Valorisation
Huiles Minérales	PROTEC	PROTEC	Traitement Spécifique
Lampes	RECYLUM	ECO-SYSTEME	Valorisation
Ordures Ménagères	BRANGEON	Centre de Tri Mécano Biologiques SMITED (79)	Traitement organique par compostage et Valorisation CSR et matière
Papiers	LOCA RECUPER (79)	LOCA RECUPER (79)	Recyclage
Piles	COREPILE	COREPILE	Traitement Spécifique
Polystyrène	POITOU POLYSTYRENE (86)	POITOU POLYSTYRENE (86)	Valorisation
Radiographies Médicales	ATMOSP'HAIRE	ATMOSP'HAIRE	Traitement Spécifique
Textiles	CROIX ROUGE LE RELAIS	CROIX ROUGE LE RELAIS	Valorisation
Tout-Venant	LOCA RECUPER (79)	SMITED – ISDND (79)	Enfouissement
Verres	BRANGEON	VERALLIA	Recyclage

3.2 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La compétence traitement des Ordures Ménagères et du Tout Venant de déchèteries a été confiée au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Deux Sèvres (SMITED) qui regroupe toutes les EPCI départementale (hormis Communauté d'Agglomération de Niort).

Les ordures ménagères collectées sont acheminées au centre de Tri Mécano Biologique (TMB) qui permet de réduire les déchets à enfouir (36 351 tonnes traitées en 2023). Néanmoins, en 2023, les ordures ménagères n'ont pas été transformées en combustible solide de récupération, car l'exutoire final était en travaux. Les déchets résiduels sont enfouis en centre de stockage des déchets non dangereux situé à Coulonges Thouarsais (63 % du tonnage entrant).

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED, permet de diminuer le volume des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



3.3 TRAITEMENT DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

Depuis la fermeture du centre de tri d'emballages ménagers de Bressuire en 2019 et dans l'attente du nouveau centre de tri interrégional UNITRI, la CCPG s'est rassemblée avec plusieurs collectivités pour organiser le tri des déchets recyclables. Ainsi, elle a constitué :

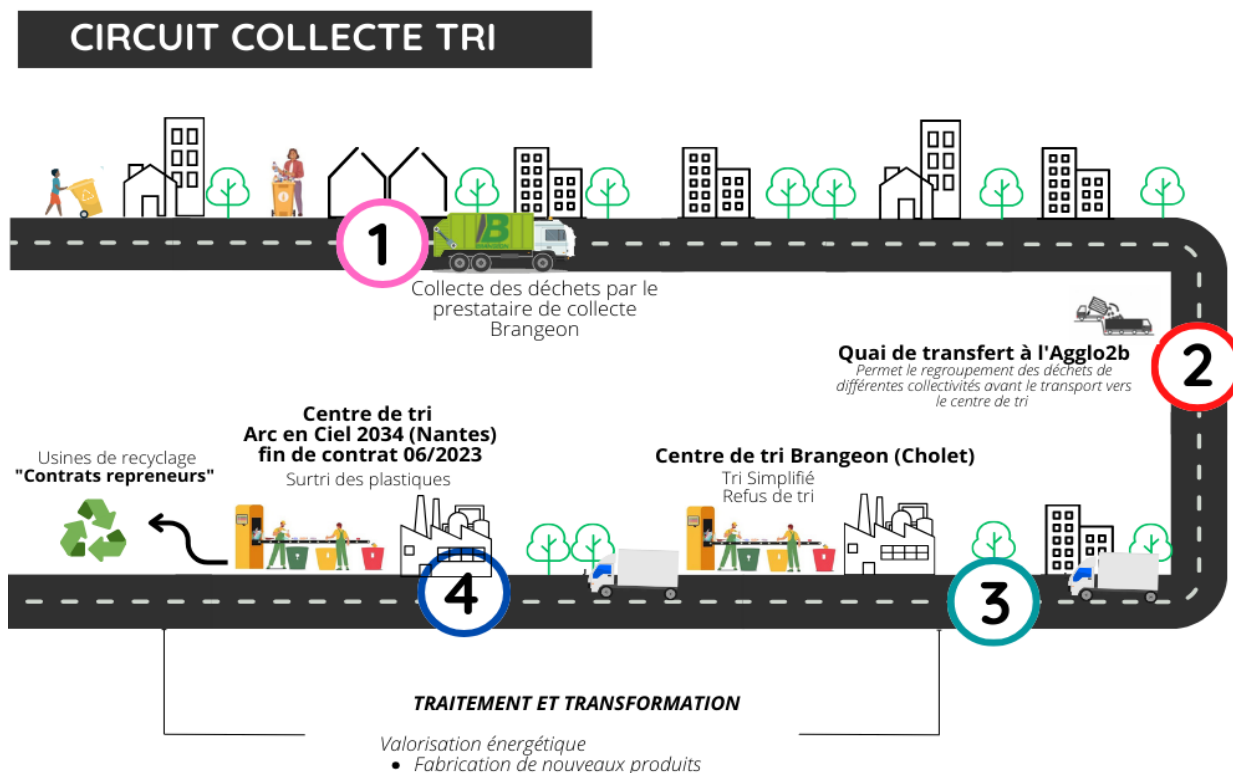
- une "Entente" Nord Deux-Sèvres pour assurer la gestion du quai de transfert de Bressuire
- un groupement de commande « Nord Deux-Sèvres – VALOR3E » pour le transport, le tri des déchets recyclables et le traitement des refus de tri.

L'ensemble des emballages collectés en porte à porte ou en points de regroupements sont vidés au quai de transfert situé à Bressuire, qui permet de regrouper les déchets de plusieurs collectivités avant le transport vers les centres de tri.

Les déchets d’emballages ménagers sont triés par deux centres de tri :

- le centre de tri de Cholet exploité par la société Brangeon Environnement (capacité de traitement 20 000 tonnes), qui procède à un premier tri dit tri simplifié et le refus de tri.(aluminium, cartons, acier, papier, films plastiques)
- Ensuite, les déchets recyclables restants (plastiques et briques alimentaires) sont triés par le centre de tri Arc en Ciel exploité par la société VEOLIA à Nantes (capacité de traitement 45 000 tonnes), arrêté au mois de juin 2023.
- Après avoir été triés, les matériaux sont expédiés vers des usines de recyclage.

Tonnage valorisé et filières de recyclage des emballages ménagers



Matériaux	Tonnages valorisés	Ratio Kg/hab/an	Filière de reprise
ACIER	69	2,7	SUEZ
ALUMINIUM	5	0,2	VEOLIA
CARTONNETTES	315	12,2	REVIPAC
BRIQUES ALIMENTAIRES	29	1,1	VEOLIA / REVIPAC
EMBALLAGES PLASTIQUES	137	5,3	VEOLIA
VERRES	1 029	49,9	VERALLIA
PAPIER	616	23,9	NORSKE - SKOG / ACTECO/ BROYAGE VACHER INDUSTRIELS

3.4 TRAITEMENT DES DECHETS NON-DANGEREUX

Les installations de stockage de Déchets non Dangereux (ISDND), est exploité par le SMITED 79. Le centre réceptionne les tout-venant et les balles de refus stabilisés issus de l'usine tri mécano biologique (capacité de traitement : 40 000 tonnes).

3.5 PLATEFORME DE DECHETS-VERTS ET DE BOIS ET TRI DES FERRAILLES ET DES BATTERIES

Les déchets verts, le bois et la ferrailles déposés en déchèteries sont collectés par la société LOCA RECUPER dans le cadre d'un marché public.

Les déchets verts sont traités sur une plateforme de compostage située sur la commune de Châtillon sur Thouet (capacité de 12 000 m³). Ils sont broyés pour être transformé en un produit valorisé en filière agricole.

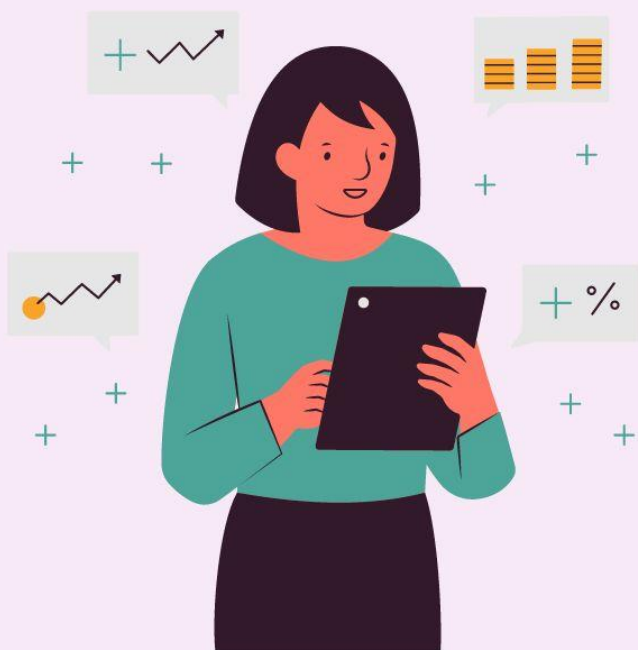
Le bois est trié par catégorie, broyé et expédié vers les filières appropriées (chaufferies et panneaux de particules)

Les ferailles et les batteries sont traités sur une installation située sur la commune de Pompaire d'une capacité de traitement de :

- 6 150 m³ pour les métaux ferreux et non ferreux,
- 100 m³ pour les batteries

LA COLLECTE DES DECHETS

IV. COÛT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT



Le budget déchets ménagers est intégré au budget principal, non assujéti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

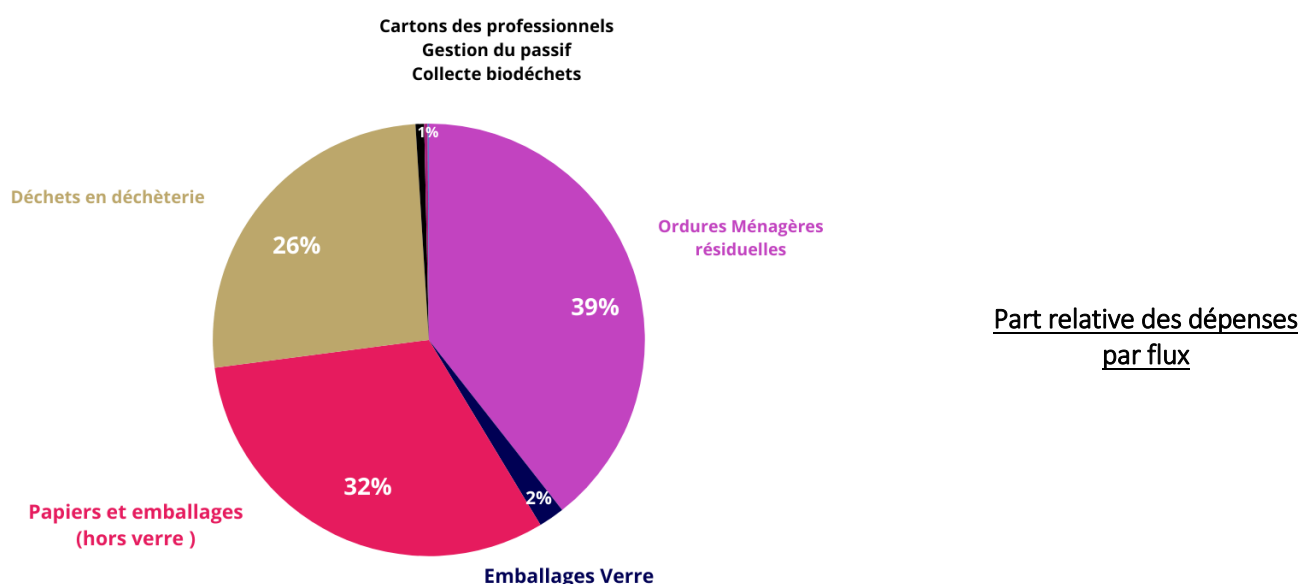
4.1 LA MATRICE COMPTA COÛT

Les données financières présentées sont issues de la matrice des coûts renseignée par la CCPG, méthode mise en place par l'ADEME, est un cadre de présentation des coûts du service public de la gestion des déchets alimentée par les données comptables de la collectivité (données en hors taxes).

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion du service.

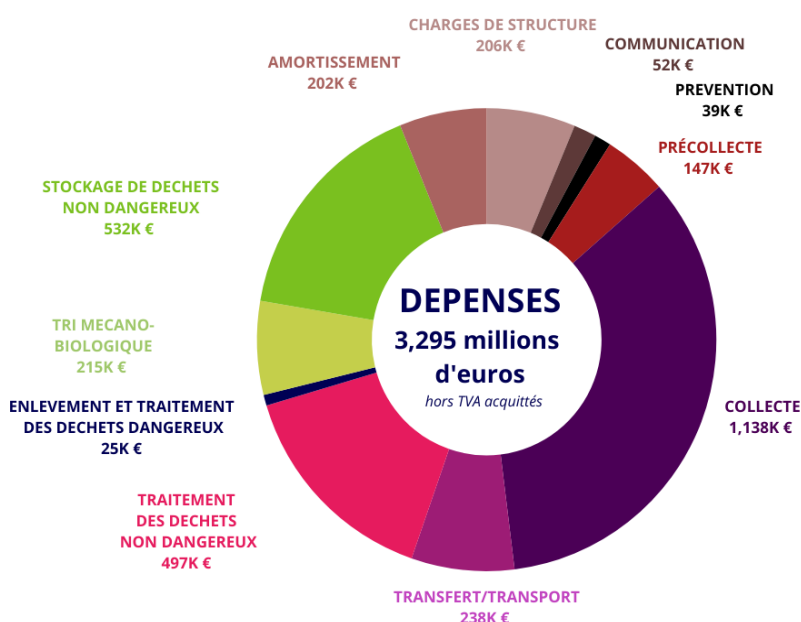
Les dépenses et recettes intégrées dans la matrice des coûts correspondent précisément aux frais réels rattachés à la gestion des déchets de l'année 2023.

4.2 BUDGET FONCTIONNEMENT

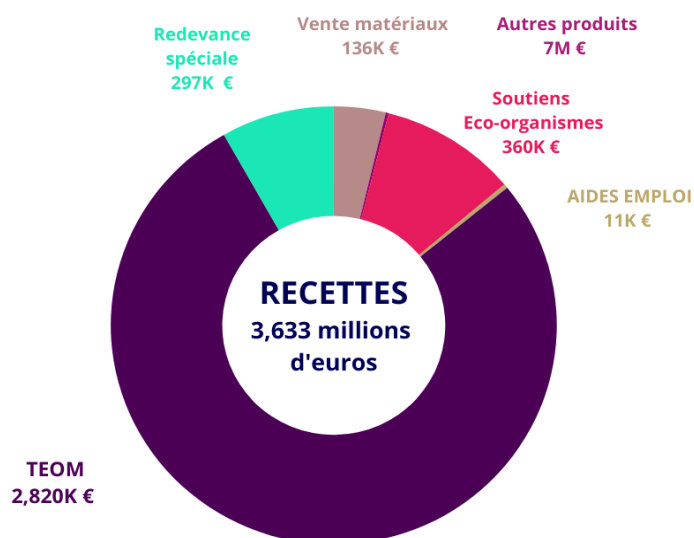


4.3 ANALYSE DES COÛTS

Répartition des coûts par type de charge



Répartition des produits



4.4 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE INVESTISSEMENTS	MONTANT TTC
Frais acte notariale acquisition parcelle AV 163 et AV 148 (Chemin des Batteries)	946,00 €
Kit caméra de recul pour le Ford Transit	307,68 €
Habillage nouveau véhicule de service Ford Transit	877,16 €
Fourniture et pose d'un hayon élévateur Ford Transit	5 640,00 €
1 stockeur vidéo surveillance déchèterie de Parthenay	3 264,40 €
2 ordinateurs portables pour le service administrative	1 755,60 €
Imprimante étiquettes bacs	1 657,12
Achat bacs roulants	43 217,88 €
Achat composteurs 345 litres et bio-seaux	17 124,84 €
Achat d'un compresseur déchèterie de Parthenay	653,90 €
Entrepôt de stockage pour les déchets dangereux déchèterie de Thénezay	10 650,00 €
Barnum acier pour les distributions composteurs	668,00 €
Résiduels travaux déchèterie Parthenay	3 944,42 €
Résiduels travaux déchèterie Amailloux	3 944,42 €
Résiduels travaux déchèterie Thénezay	3 944,45 €
TOTAL INVESTISSEMENT	98 596 €

4.5 LE FINANCEMENT DU SERVICE

➤ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Depuis le 1er janvier 2015, la Communauté de Communes Parthenay Gâtine a instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), suite à une volonté forte de mutualisation et d'harmonisation sur le territoire communautaire

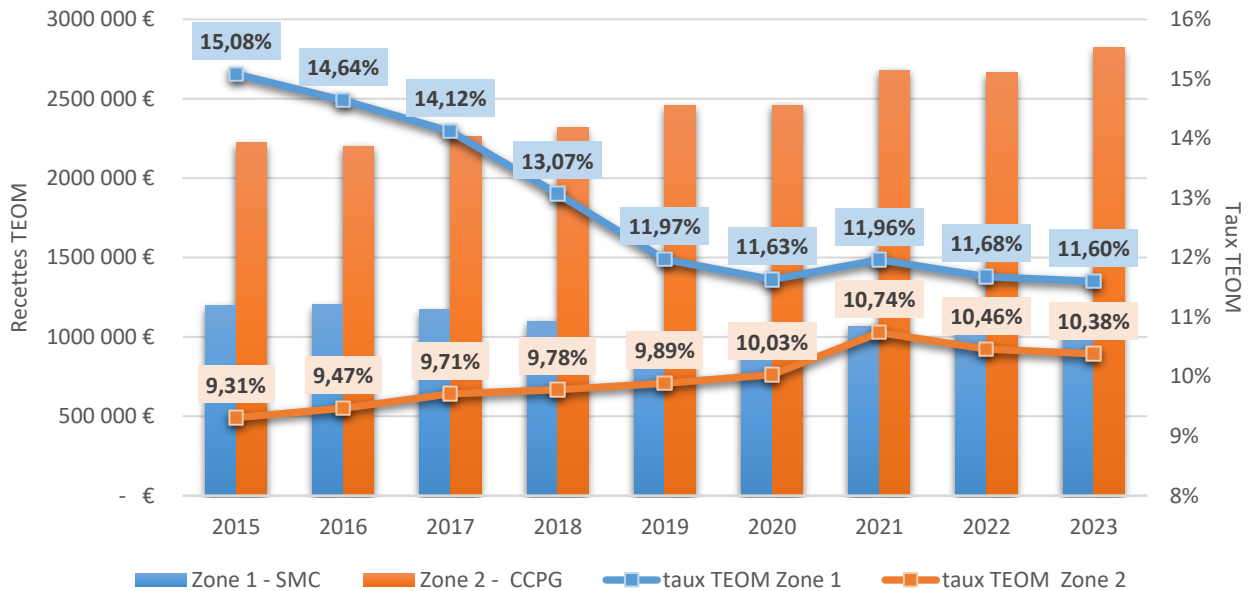
C'est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties (résidence principale et secondaire, garage, maison inoccupée), elle est soumise aux propriétaires mais également à l'usufruitier du bien. Toutefois si le bien est loué, le propriétaire peu la répercuté sur les charges locatives.

Cette taxe permet de couvrir les frais générés par la collecte et le traitement des déchets.

La CCPG a défini 2 zones de perception auxquelles 2 taux différents sont appliqués.

Zone	Secteur	Montant TEOM
Zone 1	SMC	1 133 506 €
Zone 2	CCPG	2 820 416 €
Total TEOM 2023		3 953 922 €

Evolution de la T.E.O.M.



➤ La Redevance Spéciale : RS

La Communauté de Communes de Parthenay Gâtine a instauré la redevance spéciale pour financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers, assimilables à des ordures ménagères.

Sont assujettis à la redevance spéciale (R.S) :

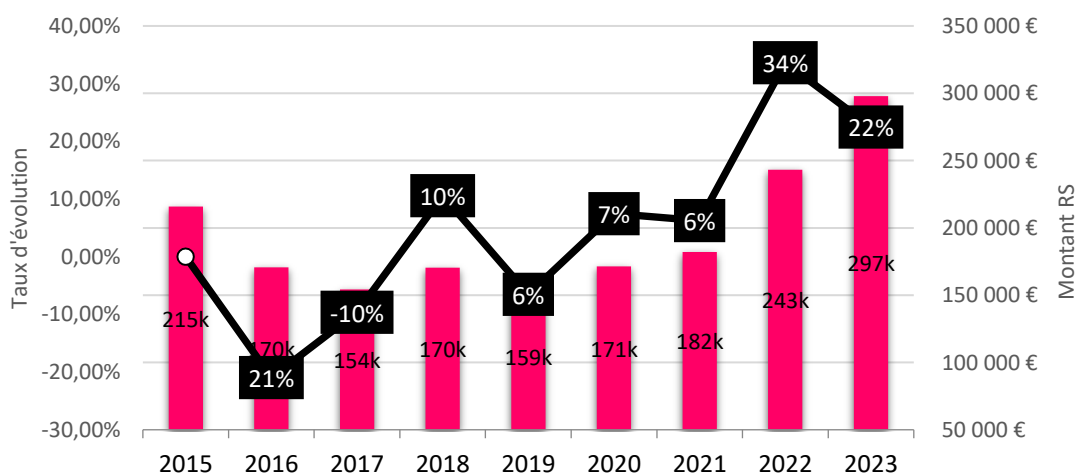
- Les établissements produisant plus de 750 litres de déchets hebdomadaires (ordures ménagères + tri confondus) ;
- Les établissements affranchis ou exonérés du paiement de la TEOM tels que les administrations publiques, les campings, les professionnels agricoles...

Depuis le 1er octobre 2019, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine a généralisé à tous les redevables de la redevance spéciale la facturation à la levée pour les flux ordures ménagères et les déchets recyclables.

En 2023, 116 établissements ont été assujettis à la redevance spéciale sur le secteur géré par la CCPG.

Le montant de la R.S perçue au titre de l'année 2023 est de 297 887 € (contre 243 206 € en 2022), une évolution de 22 % par rapport à l'année précédente (augmentation des tarifs et meilleure identification des bacs des professionnels).

Evolution de la Redevance spéciale



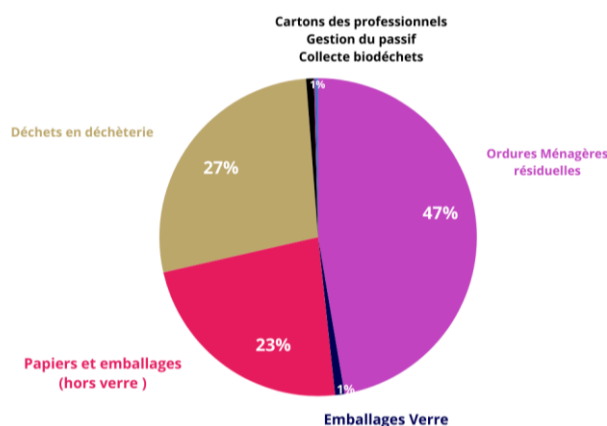
4.6 SYNTHÈSE FINANCIÈRE SUR LE COUT AIDE

Le **Coût aidé** reprend l'ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des sociétés agréées et les aides. Ne sont pas reprises les contributions : TEOM, redevance spéciale...

➤ Coût aidé par flux

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages (hors verre)	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels (cartons)	Collecte Biodéchets	Gestion Passif	Total
Cout aidé HT	1 214 937 €	23 758 €	593 715 €	726 783 €	19 945 €	2 691	7 966 €	2 589 795 €
Cout aidé TTC	1 319 696 €	26 619 €	645 505 €	762 512 €	21 823 €	3 215	8 706 €	2 788 077 €

Coût aidé TTC



➤ Coût aidé ramené à la tonne

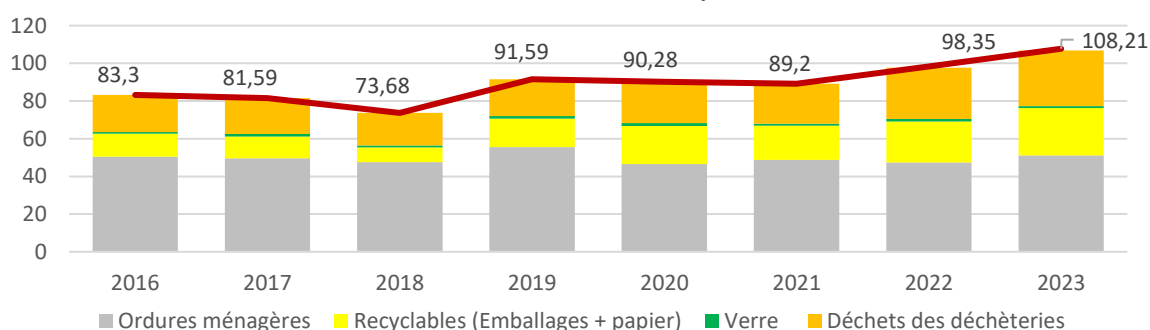
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages (hors verre)	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels (cartons)
Cout aidé HT	329 €	23 €	361 €	125 €	665 €
Cout aidé TTC	357 €	26 €	392 €	131 €	727 €

➤ Coût aidé ramené à l'habitant

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages (hors verre)	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels (cartons)	Collecte Biodéchets	Gestion Passif	Total
Cout aidé HT	47,15 €	0,92 €	23,04 €	28,21 €	0,77 €	0,17	0,31 €	100,51 €
Cout aidé TTC	51,22 €	1,03 €	25,05 €	29,59 €	0,85 €	0,20	0,34 €	108,21 €
Coût aidé NA* €HT/hab	57€	1,80€	11,8€	29€				99,80€

*NA : Nouvelle Aquitaine 2021

Evolution du coût aidé TTC par habitant



LA COLLECTE DES DECHETS

V. PRÉVENTION ET COMMUNICATION



5.1 LE COMPOSTAGE

La CCPG met à disposition des habitants le 1^{er} composteur gratuitement avec son bioseau. Si les usagers souhaitent acquérir un second, celui-ci est payant.

Le composteur d'un volume de 345 litres permet de réduire le volume des ordures ménagères, en y déposant les déchets de la cuisine (épluchures de fruits et légumes, thé...) et du jardin (feuilles mortes et fleurs fanées, mauvaises herbes...). Un petit guide du composteur est donné aux usagers pour qu'ils aient les bonnes pratiques du compostage.



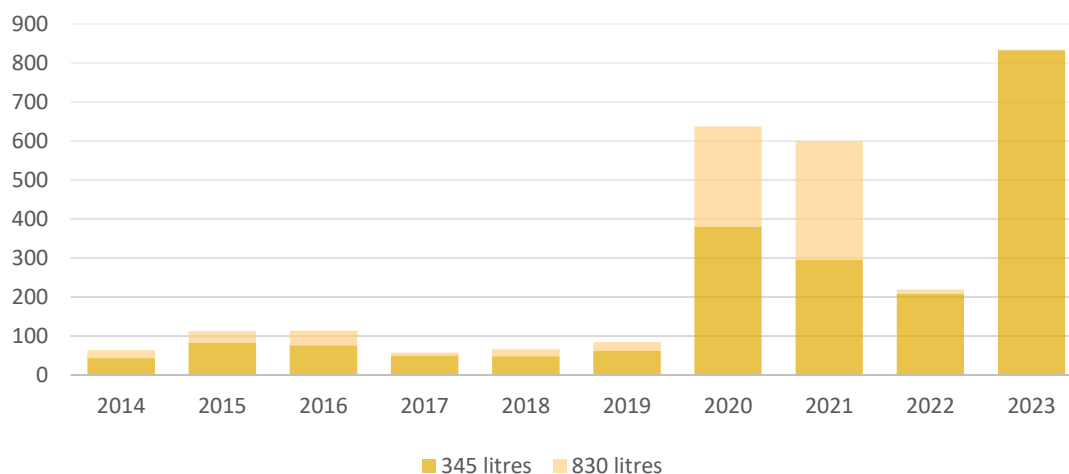
Quelques chiffres pour 2023 :

- 4 référents composteurs bénévoles qui accompagnent le service déchets sur les actions liées au compostage (distribution de composteurs, animations auprès du public, formation, rendez-vous à domicile)
- 834 composteurs distribués lors des distributions à la déchèterie de Parthenay ou directement à l'accueil du service déchets.
Nouveau délocalisation des distributions sur les communes de Thénézay, Gourgé, Amailloux, St Germain de Longue Chaume et La Peyratte
- 6 interventions pour la sensibilisation au compostage
- 5 actions de promotion de compostage (Stand en déchèterie ou sur le marché)
- 4 séances de formation (1h) sur la base du compostage, proposés aux habitants

Depuis 2014, **2 787** composteurs ont été distribués par la communauté de communes

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
345 litres	43	83	76	50	48	62	381	296	208	833
830 litres	21	29	38	7	18	22	256	304	11	1
TOTAL	64	112	114	57	66	84	637	600	219	834

NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS



5.2 EXPERIMENTATION COLLECTE DES BIODECHETS

La loi de transition énergétique a introduit de nouvelles obligations réglementaires en imposant une généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs au 1^{er} janvier 2024. Pour les collectivités, cette obligation doit se traduire par la mise en œuvre de solutions de gestion de proximité (compostage individuel et partagé) et/ou de collecte séparée des biodéchets (en porte-à-porte et/ou en apport volontaire), à un rythme de déploiement adapté à leur contexte et aux enjeux locaux.

Selon les caractérisations du contenu des ordures ménagères, la poubelle grise contient en moyenne 34% de biodéchets.

Le compostage individuel n'est pas adapté à l'hypercentre de Parthenay et à l'habitat collectif, car les foyers ne sont pas équipés de jardin.

1. OBJECTIF DE L'EXPERIMENTATION

Trouver une (des) solution(s) appropriée de tri de biodéchets à la source qui puissent être dupliquées pour l'habitat collectif et l'hypercentre de Parthenay.

2. PRESENTATION DE L'EXPERIMENTATION

Il s'agit d'installer deux points d'apport volontaire pour la collecte des biodéchets.

Lieux identifiés :

- Résidence Chateaudun - 19 rue Châteaudun (83 appartements)
- Résidence de la Meilleraye - 91 Bd de la Meilleraye, 79200 Parthenay (48 appartements)

Résidences gérées par l'agence Deschamps

Constitution d'un point d'apport volontaire :

- 1 palox en plastique pour déposer les biodéchets (dimension : 120*80*80 – volume 530 litres)
- 1 palox en plastique pour le broyat

Principe

L'utilisateur vient déposer ses biodéchets dans l'un des bacs appropriés, après avoir déposé les biodéchets, l'utilisateur le recouvre de broyat.

La collecte est réalisée toutes les 2 semaines par l'entreprise **Compost&Co** qui traite la matière sur une micro-plateforme de compostage pour obtenir du compost. La micro-plateforme utilisée pendant la phase de l'expérimentation est située à Saint Georges les Baillargeaux.



Durée : 6 mois (juin à novembre 2023)

3. BILAN DE L'EXPERIMENTATION

A la fin de l'expérimentation, un questionnaire a été distribué à tous les habitants des deux résidences.

Le retour des usagers est bon, le seul retour négatif concerne le couvercle de l'habillage qui est trop lourd.

Résidence Châteaudun : 1 bac OM en moins par résidence et par semaine

Résidence de la Meilleraye : même constat

Face à ce bilan positif et la bonne dynamique lancée, il a été décidé par la commission Valorisation et Gestion des déchets du 5 décembre 2023 de maintenir cette collecte sur l'année 2024.



5.3 PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION (PLPDMA)

En 2022, le service déchets a débuté l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers assimilés de la collectivité, programme visant à mettre en place une orientation stratégique claire de réduction des déchets pour une période de 6 ans. Conformément à la réglementation, une commission consultative d'élaboration et de suivi a été constituée pour soumettre son avis aux différentes phases du projet (diagnostic, plans d'actions...). Chaque année un bilan du PLPDMA est présenté à la commission et tous les 6 ans, le PLPDMA est réévalué.

En 2022, le diagnostic initial de la collectivité a été établi avec les données suivantes : flux de déchets et évolution, caractérisation des déchets, gisements d'évitement, actions de prévention déjà en place.

Le plan d'actions, défini selon 9 axes, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire au 1^{er} trimestre 2023.

- Axe 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Axe 3 : Favoriser la gestion de proximité des déchets verts
- Axe 4 : Sensibiliser sur le tri et la réduction des déchets
- Axe 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 6 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Axe 7 : Augmenter la durée de vie des produits
- Axe 8 : Réduire les déchets des professionnels
- Axe 9 : Réduire les déchets du BTP

Axe 7 : Augmenter la durée de vie des produits

- Campagne réemploi

Cette campagne de sensibilisation va se dérouler sur trois ans, autour du triptyque « réemployer, réparer et recycler ». Premier volet en 2023 : le réemploi.

Pour ce premier volet, l'objectif est d'interpeller les usagers et les faire sourire, en utilisant un ton décalé et original.

Pour cela, l'idée est venue de faire parler des objets qui pourraient avoir une seconde vie, des objets qui s'estiment bien trop beaux ou bien trop mignons pour finir à la poubelle !

Pour concevoir cette campagne, les services souhaitent prendre en photo des objets susceptibles d'être réutilisés, la communauté Emmaüs a ouvert les portes du local de Parthenay aux services déchets et communication pour un shooting photos.





5.4 SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Chaque année, la Communauté de Communes confie l'animation de modules de sensibilisation sur le thème des déchets ménagers au CPIE de Gâtine Poitevine, agréer par l'Education nationale.

Quelques chiffres en 2023 :

- 21 classes allant de la maternelle à la primaire sensibilisées
- Environ 500 élèves sensibilisés
- 72 demi-journées de sensibilisation

Les thèmes abordés lors de session de sensibilisation sont :

- Trier pour recycler
- Réduire et éviter les déchets
- Composter au jardin

Les élèves de primaire réalisent une demi-journée de visite de site ou en atelier

- Visite du site de compostage des déchets verts du CPIE à Coutières
- Visite de la déchèterie de Parthenay (nouveau depuis novembre 2022)
- Visite des locaux de l'association Emmaüs à Châtillon-sur-Thouet

5.5 SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le service déchets intervient auprès des établissements qui en font la demande sur le thème du tri et du compostage, 8 actions de sensibilisation ont été ainsi réalisées (résidences, animateurs du FLIP, accueils de loisirs, professionnels).

5.6 CONTRÔLE DES BACS TRI

Selon les caractérisations réalisées au niveau des bacs, les erreurs de tri représentent 26 % du bac jaune. Pour diminuer ce pourcentage, la CCPG confie à la société Brangeon Environnement le contrôle des bacs tri des usagers avant la collecte une fois par semaine.

Lorsqu'une erreur de tri est détectée, un autocollant est appliqué sur le bac afin d'indiquer à l'utilisateur que le bac ne sera pas collecté par le camion et indiqué le motif du refus.



Les erreurs de tri les plus fréquentes sont les suivantes : sacs d'ordures ménagères, verres, déchets à déposer en déchèteries, cartons volumineux.

Suite au contrôle, le service prend contact avec l'utilisateur pour le sensibiliser au tri et ainsi éviter les erreurs à la prochaine collecte.

5.7 OPÉRATION RAMASSAGE DE DECHETS

Le service déchets a accompagné cinq actions de ramassage des déchets :

- Viennay conseil municipal des jeunes 25 mars 2023
- Parthenay conseil municipal des jeunes et le lycée Ernest-Pérochon 29 mars 2023
- Parthenay conseil municipal des jeunes mai 2023
- Thénézay conseil municipal des jeunes 16 septembre 2023
- Secondigny conseil municipal des jeunes 11 octobre 2023

5.8 ACTIONS DE COLLECTE DES JOUETS "LAISSE PARLER TON CŒUR"

La collecte de jouets proposée par l'éco-organisme Ecosystem a été reconduite cette année du 18 novembre au 3 décembre avec 9 points de collecte (11,5 cartons collectés). Les jouets collectés sont ensuite donnés à la Communauté Emmaüs qui les remet en état pour les revendre dans les boutiques solidaires de Thouars ou Parthenay.

5.9 DÉPÔTS SAUVAGES

Face à la présence de déchets déposés au sol en dehors des conteneurs ou dans la nature (effraction au règlement général de collecte de la collectivité), le conseil communautaire a approuvé la possibilité au service déchets de procéder au contrôle des sacs au sol en vue d'identifier les auteurs. En cas d'identification, le service déchets adresse à l'utilisateur une facture forfaitaire de 100€ pour prendre en charge les frais d'enlèvement et de traitement.

5.10 PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET

Tout au long de l'année en lien avec le service communication, des informations et les actualités sont diffusés sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la collectivité.

Lors d'événements plus importants une communication est également faite dans la presse locale pour toucher le plus grand nombre.

VI. PERSPECTIVES 2024



Poursuite de la distribution de composteurs individuels.

Poursuite de l'opération d'agent de précollecte pour améliorer la qualité de tri dans les bacs jaunes.

Mutualisation de l'accès aux déchèteries entre le SMC et la CCPG.

Approbation du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2023-2028 et lancement du plan d'actions.

Déploiement du tri à la source des biodéchets

Suite à l'étude sur la "Tarification incitative et tri des biodéchets à la source" un dossier Fonds Vert a été déposé en commun auprès du ministère avec le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine et la Communauté de Communes Val de Gâtine – Le schéma territorial retenu pour la CCPG :

Les ménages

- Avec jardin : mise à disposition gratuite d'un composteur individuel et d'un bioseau par foyer.
- Sans jardin et résidant hors de l'hyper-centre : création des sites de compostage partagé, avec la nomination d'un référent de site et la mise à disposition de broyat. (Un bioseau sera distribué à chacun des foyers utilisant le lieu de compostage).
- Sans jardin et résidant dans l'hyper-centre de Parthenay : déploiement d'une collecte en bac de regroupement avec contrôle d'accès (utilisation de la carte CVQ) assurée par un prestataire de collecte.

Les résidences

- Une collecte en pied d'immeuble sera mise en place, assurée par un prestataire de collecte.

Les professionnels, collectivités et associations

- Quand cela est possible, compostage individuel en établissement : mise à disposition gratuite d'un composteur et d'un bioseau
 - Quand cela n'est pas possible : diriger vers des prestataires privés
-

Le chantier de la nouvelle usine de traitement et de valorisation des déchets du SMITED à Champdeniers, doit se terminer en juin 2024

Poursuite des travaux du centre de tri interrégional des déchets recyclables UNITRI

LA COLLECTE DES DECHETS

Annexes



ANNEXE 1

Tableau définissant les règles de dotation de bacs

Evolution de la grille de dotation des bacs d'ordures ménagères approuvé par les membres de la Commission Valorisation et Gestion des Déchets en date du 25 avril 2023. Cette grille sera appliquée pour les prochains changements de bacs opérés par le service déchets (nouvel arrivant, bac cassé, changement de volume suite modification de la composition de foyer).

Pour rappel, la grille de dotation précise le volume de bac à affecter à un foyer selon sa taille, c'est pourquoi il est proposé de réduire le volume à affecter à chaque foyer pour les ordures ménagères mais de ne pas modifier la grille de dotations pour les emballages.

BACS pour les Ordures Ménagères (OM)

Nb de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Collecte : 1 fois par semaine						
Volume Bac distribué	120 litres	120 litres	180 litres	180 litres	240 litres	240 litres
	120 litres	120 litres	120 litres	180 litres	180 litres	240 litres
Collecte : 1 fois par quinzaine						
Volume Bac distribué	120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	360 litres (+120 litres)	360 litres (+120 litres)
	120 litres	120 litres	180 litres	180 litres	240 litres	240 litres

BACS pour les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM)

Nb de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Collecte : 1 fois par semaine						
Volume Bac distribué	120 litres	120 litres	180 litres	180 litres	240 litres	240 litres
Collecte : 1 fois par quinzaine						
Volume Bac distribué	120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	360 litres	360L (+120 litres)

SACS de 50L pour les Déchets d'Emballages Ménagers (DEM)

Nb de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6 et +
Collecte : 1 fois par semaine						
Nombre de ROULEAUX DE 50 sacs de 50L par an	1	2	3	3	4	5

ANNEXE 2

Liste des lieux d'implantation des points verre accessibles au public

COMMUNE	ADRESSE	COMMUNE	ADRESSE
ADILLY	Rue du Stade (Ateliers Municipaux)	PARTHENAY	Boulevard de l'Europe
AMAILLOUX	Grande Rue (Parking face au restaurant)		Boulevard Edgar Quinet
	Route de St Germain de Longue Chaume (Déchetterie)		58 boulevard Léonard de Vinci (Leclerc, Zac des Loges)
	Chemin Vert (Puyravault)		13 rue Brossard (Hôpital)
AUBIGNY	Rue André Ganne (Cimetière)		Parking Brasserie Le Pélican (Marché aux Bestiaux)
CHÂTILLON SUR THOUET	Avenue de la Morinière		Place du Drapeau x2 (Palais des Congrès)
	Avenue Paul Cézanne		Rue des Pâquerettes
	Boulevard du Thouet x2		Place du 11 Novembre
	Route de Thouars (Parking)		Place du Drapeau avenue Mendès France
	Route de la Bressandière		Place de la nation - Boulevard de la Meilleraye
	Boulevard du Parnasse (Salle Polyvalente)		Place Mongazon - rue des Mélusines
DOUX	Rue de l'Aumônerie		Rue de la Mara
FENERY	Route de Saint Aubin x2 (Ateliers Municipaux)		Rue des Tulipes
GOURGÉ	Rue de la Chaume x2 (Ateliers Municipaux)		Place Michelet- Rue du Bourg Belais
	Camping Domaine de la Barre		Rue de Chateaudun
	Le Grand Bois		Parking Ecole Jules Ferry - Rue du Faubourg Saint Paul
LA CHAPELLE BERTRAND	Rue Principale (Ateliers Municipaux)		Rue du Porteau Rouge
	Lieu-dit La Miolière		Avenue du 114ème
LA FERRIERE EN PARTHENAY	Route de la Caboge		Rue Arbrantès
	Rue des Bigarreux (Lotissements)		Place Gauguin
	Avenue de Nantes (Stade)		Rue Ernest Pérochon
	Rue de la mairie (Réservé à la Salle des fêtes)		Rue Ganne (Les Halles)
	Parking Poids Lourds		Rue de Godineau
LAGEON	Rue des Bruyères		Rue Guynemer
LHOUMOIS	Route de Gourgé		Rue de Manakara
LA PEYRATTE	Carrieres x2		Rue Roger Helier
	La Pionnière		Rue de la Citadelle (Eglise Sainte Croix)
	La Grande Rue	Rue Aymeric Picaud (Parthenay Le Vieux)	

LE TALLUD	Rue de Boisseau <i>(Base de loisirs)</i>	PARTHENAY	Rue du petit Sanitat <i>(Réservé au stade l'Enjeu)</i>
	Rue Claude Clisson x2		Faubourg St Paul <i>(Place Guy Marchand)</i>
	Camping Bois Vert		Rue des Cordiers <i>(Stade Eugène Brisset)</i>
	Avenue de la Vernière <i>(Salle Polyvalente)</i>		Domaine des Loges - rue Salvador Allendé <i>(Réservé à la salle)</i>
	Rue de la Paix <i>(Place du cimetière)</i>		Route de Brossard
	Le Petit Retord		Rue P. de Coubertin <i>(Stade Les Grippeaux)</i>
OROUX	Route de La Ferrière <i>(Place Municipale)</i>		Bld Europe <i>(Parking restaurant Panda Wok)</i>
POMPAIRE	Rue du Pré Maingot		Rue de la Marne <i>(Réservé American Blues)</i>
	Place du Bailli Ayrault	ST GERMAIN DE L. CHAUME	Impasse St Jean
	Rue des Lavandières	THÉNEZAY	Buzay
	Rue des Chaumes		Rue de la croix Chauvin <i>(Parking du stade)</i>
	Rue de la Roulière <i>(Salle Polyvalente)</i>		Rue de l'Ecole <i>(La Boissière)</i>
	Rue des Arbres		Rue de la Mare Jaune <i>(Puysan)</i>
	Avenue de Lauzon <i>(Village Retraite)</i>		Place de l'hôtel de Ville <i>(Salle des fêtes)</i>
Route de Saint Maixent x2 <i>(Hyper Casino)</i>	Rue de Saint Martin <i>(Cité des Lilas)</i>		
3 route de la Croix Comté <i>(A côté du cimetière)</i>	Lieu-dit Les Hommes <i>(Déchetterie)</i>		
PRESSIGNY			
SAURAI	Rue des Marronniers <i>(Place du Cimetière)</i>	VIENNAY	Avenue de la Bichonnière <i>(Parking du stade)</i>
			Route des sapins de la mare <i>(Ateliers Municipaux)</i>
			Rue de Bel Air <i>(Salle des fêtes)</i>

ANNEXE 3



Service des Déchets
7 rue Béranger
79200 Parthenay
Tél : 05.49.94.90.13

SERVICE DECHETS TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Vote par le conseil Communautaire le 15 décembre 2022

1- Tarifs pour les services liés à la T.E.O.M. sur le territoire des communes de Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Châtillon/thouet, Adilly, Fénerly, Chapelle Bertrand, Lageon, Amailloux, Viennay, Gourgé, Saint Germain de Longue Chaume, Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, La Peyratte, Lhoumois, Oroux, Pressigny, Saurais et Thenezay.

Tarifs selon article 5.2 du Règlement Général de la Collecte des déchets

Désignation	Tarifs NET 2023
- Conteneur ordures ménagères volé : remplacement gratuit	
- Conteneur dégradé et non retrouvé :	
bac de volume 120 L	24,00 €
bac de volume 140 L	26,00 €
bac de volume 180 L	31,10 €
bac de volume 240 L	33,15 €
bac de volume 360 L	49,30 €
bac de volume 660 L	129,85 €
bac de volume 770 L	135,20 €
Frais de nettoyage des Bacs selon article 5.3	50,00 €

pour mémoire	
tarifs 2022	tarifs 2021
24,00 €	24,00 €
26,00 €	26,00 €
31,10 €	31,10 €
33,15 €	33,15 €
49,30 €	49,30 €
129,85 €	129,85 €
135,20 €	135,20 €
30,00 €	30,00 €

2- Redevance Spéciale appliquée sur le territoire des communes : Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Châtillon/thouet, Adilly, Fénerly, Chapelle Bertrand, Lageon, Amailloux, Viennay, Gourgé, Saint Germain de Longue Chaume, Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, La Peyratte, Lhoumois, Oroux, Pressigny, Saurais et Thenezay.

Tarifs selon article 7 du Règlement de la Redevance Spéciale

Désignation	prix net 2023
Abonnement annuel - Ab	85,00 €
Ordures Ménagères ou assimilées - OM	<i>prix au Bac levé</i>
bac de volume 120 L	11,43 €
bac de volume 140 L	12,90 €
bac de volume 180 L	16,29 €
bac de volume 240 L	20,95 €
bac de volume 360 L	30,29 €
bac de volume 660 L	53,44 €
bac de volume 770 L	61,13 €
Emballages assimilés - TRI	<i>prix au Bac levé</i>
bac de volume 120 L	3,18 €
bac de volume 140 L	3,60 €
bac de volume 180 L	4,53 €
bac de volume 240 L	5,82 €
bac de volume 360 L	8,40 €
bac de volume 660 L	14,85 €
bac de volume 770 L	16,98 €
Cartons Bruns - C (< à 500 litres par semaine)	200,00 €
Tarif Forfaitaire Annuel	200,00 €

prix net 2022	prix net 2021
85,00 €	85,00 €
<i>prix au Bac levé</i>	<i>prix au Bac levé</i>
10,58 €	10,08 €
11,94 €	11,37 €
15,08 €	14,36 €
19,40 €	18,48 €
28,05 €	26,71 €
49,48 €	47,12 €
56,60 €	53,90 €
<i>prix au Bac levé</i>	<i>prix au Bac levé</i>
1,06 €	1,01 €
1,20 €	1,14 €
1,51 €	1,44 €
1,94 €	1,85 €
2,80 €	2,67 €
4,95 €	4,71 €
5,66 €	5,39 €
170,00 €	170,00 €

Autres tarifs spécifiques

Frais l'enlèvement et de traitement des déchets suite contraventions 2^{nde} classe- article 3-3	100,00 €
Frais de rapatriement et de nettoyage des Bacs - article 17	100,00 €

non existant	non existant
100,00 €	100,00 €

3- Déchèteries de PARTHENAY / THENEZAY / AMAILLOUX

Tarifs Nets selon article 6 des Règlements des déchèteries

3.1 – TOUT USAGER – EN CAS DE NON PRESENTATION DE LA CVQ :

En cas de non-présentation de la CVQ, tout usager sera autorisé à utiliser la déchèterie moyennant une redevance forfaitaire de 20 €/entrée et l'application de la Redevance DEPOT pour chaque type de déchets déposé selon la formule suivante $RD = \text{tarif unité de dépôt} \times \text{unité de dépôt/m}^3 \text{ du déchet déposé} \times \text{volume de déchets banaux déposé} + \text{tarif unité de dépôt} \times \text{unité de dépôt/Kg du déchet déposé} \times \text{poids du produit de Déchets Ménagers Spéciaux ou huiles déposés}$ (avec volume et poids minimums indiqués ci-dessous).

3.2 – PARTICULIERS DES COMMUNES d'Adilly, Amailloux, Châtillon/Thouet, Chapelle-Bertrand, Fénery, Gourgé, Lagon, Parthenay, Pompaire, Le Tallud, Aubigny, Doux, La Ferrière en Parthenay, La Pevratte, Lhoumois, Oroux, Pressigny, Saurais, Saint Germain de Longue Chaume, Viennav et Thénézay

GRATUITE	Passages Supplémentaires
15 passages annuels	Gratuit après demande auprès du service

Le nombre de passages est défini pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les passages restants au 31 décembre ne seront pas reportés au 1^{er} janvier de l'année suivante.

3.3 – ENTREPRISES, ARTISANS ET COMMERCANTS

Tout dépôt de chaque type de déchets (pour une entrée en déchèterie) réalisé est comptabilisé au minimum 0,25 m³.

Tarif de l'unité de dépôt	1,00 €
Types de Déchets	Unité de dépôt/M ³ 2023
Tout-venant	41,00 €
Polystyrène	27,00 €
Déchets Verts	11,00 €
Cartons	- €
Gravats	35,00 €
Bois en mélange	30,00 €
Ferrailles	- €
Déchets électriques, électroniques en fin de vie	- €
Verre	- €

* uniquement à Parthenay

1,00 €	1,00 €
2022	2021
36,50 €	34,00 €
27,00 €	27,00 €
10,00 €	10,00 €
- €	- €
30,00 €	30,00 €
28,00 €	28,00 €
- €	- €
- €	- €
- €	- €

TARIFS DECHETS MENAGERS SPECIAUX ET HUILES

Tout dépôt de chaque type de déchets (pour une entrée en déchèterie) réalisé est comptabilisé au minimum 1 Kg.

Types de Déchets	Unité de dépôt/Kg
Huiles minérales	0,43 €
Huiles alimentaires	0,43 €
Filtres à huile usagés *	0,70 €
Emballages souillés	0,92 €
Pâteux organiques	0,80 €
Liquides organiques	0,70 €
Aérosols	2,20 €
Produits phytosanitaires	2,20 €
Produits non Identifiés	2,10 €
Combustibles	3,75 €
Acides et bases	2,10 €

* Refus des huiles et filtres à huile des garagistes

2022	2021
0,37 €	0,20 €
0,37 €	0,20 €
0,70 €	0,70 €
0,80 €	0,70 €
0,70 €	0,70 €
0,70 €	0,70 €
2,10 €	2,10 €
2,10 €	2,10 €
2,10 €	2,10 €
3,20 €	2,10 €
2,10 €	2,10 €

3.4 – PARTICULIERS RESIDANT HORS DES COMMUNES CITES AU POINT 3.2 :

Coût du passage	7,50 €
-----------------	--------

2022	2021
7,50 €	5,00 €

3- COMPOSTEURS

pour un second achat de composteurs dans un même foyer

Désignation	Tarifs 2023
Composteur 345 L	42,00 €
Composteur 830 L	74,00 €
Bioseau (renouvellement)	3,00 €

Tarifs 2022	Tarifs 2021
38,00 €	38,00 €
73,00 €	73,00 €
3,00 €	3,00 €



Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés Année 2023



Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
Service Valorisation et Prévention des Déchets
66 boulevard Edgar Quinet
79200 PARTHENAY

Tél : 05 49 94 92 67

Mail : DECHETS@cc-parthenay-gatine.fr



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine